

L'an deux mille vingt, le trente septembre, à quatorze heures trente, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt-trois septembre deux mille vingt, s'est réuni en session ordinaire à La Roquebrussanne sous la Présidence de Monsieur Michel GROS.

Objet : *Atlas de la biodiversité communale 2020*

Délibération N° 269-2020

Membres en exercice : 35

Membres présents : 26

Pouvoirs : 2

Excusés, absents : 7

Secrétaire de séance : Robert DELEDDA

Présents(es):

Laurence BRULEY

Roger ANOT

Philippe SCHELLENBERGER

Laetitia TREMOUILHAC

Blandine MONIER

Henri BERGE

Robert DELEDDA

Jacques PAUL

Michel GROS

Hervé THEBAULT

Laurence GAUD

Simone CALLAMAND

Mikaël SCHNEIDER

Carine PAILLARD

Sébastien BOURLIN

Jean-Yves DOLISI

Christian OLLIVIER

Patrice TONARELLI

Sophie LE METER

Claude FABRE

Helene VERDUYN

Suzanne ARNAUD

Marc LAURIOL

Andrée SAMAT

Patricia SAEZ

Véronique DELFAUX

Pouvoirs :

Madame Jacqueline BOUYAC, déléguée de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, a donné pouvoir à Madame Véronique DELFAUX, déléguée de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Monsieur Robert BENEVENTI, délégué de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, a donné pouvoir à Madame Véronique DELFAUX, déléguée de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Excusés(es), absents(es) :

Monsieur Vincent AYALA ; Madame Monique CHAMLA ; Monsieur Gilles-olivier PAYAN ; Madame Virginie PHELIPPEAU ; Monsieur Jean-Michel CONSTANS ; Monsieur Bruno AYCARD ; Monsieur Didier REAULT.



Une autre vie s'invente ici

Parc naturel régional de la Sainte-Baume

Nazareth - 2219 CD80 Route de Nans • 83640 Plan d'Aups Sainte-Baume

Tél : 04.42.72.35.22 - Fax : 04.42.98.00.85 • www.pnr-saintebaume.fr • secretariat@pnr-saintebaume.fr

Vus :

- Le code général des collectivités territoriale ;
- Les dispositions de la mesure 5 de la Charte PNR « Conforter la trame verte et bleue et maintenir la qualité de la biodiversité ordinaire » ;
- Le règlement administratif de l'appel à manifestation d'intérêt « Atlas de la biodiversité communale » diffusé par l'office français pour la biodiversité (OFB) le 17/07/2020 ;
- L'avis favorable en séance du 10/07/2018 de la Commission Patrimoines naturels du PNR pour la réalisation d'Atlas de la biodiversité communale.

Considérant,

- La priorisation des dispositions phares de la Charte PNR ;
- L'inscription au plan d'action triennal 2018-2021 du syndicat mixte de l'animation des démarches d'atlas de la biodiversité communale

Le programme national Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) a été initié par le Ministère de l'Environnement en 2010, dans le cadre de l'Année internationale pour la biodiversité, et a permis de couvrir environ 300 communes en 6 ans. Les ABC sont des démarches communales ou intercommunales qui permettent d'acquérir une meilleure connaissance de la biodiversité et qui doivent permettre de constituer une aide à la décision pour les collectivités concernées afin de préserver et valoriser leur patrimoine naturel.

Les Parcs naturels régionaux ont largement contribué à cette démarche nationale.

Depuis le 1er janvier 2020, l'Agence française pour la biodiversité (AFB) et l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) sont regroupés pour constituer l'Office français pour la biodiversité (OFB). L'OFB est un établissement public de l'Etat à caractère administratif, créé par la loi n° 2019-773 du 24 juillet 2019.

L'OFB contribue, s'agissant des milieux terrestres, aquatiques et marins, à la surveillance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité ainsi qu'à la gestion équilibrée et durable de l'eau en coordination avec la politique nationale de lutte contre le réchauffement climatique.

L'OFB prend part, dans son domaine de compétence, à l'élaboration, au déploiement et à l'évaluation des politiques publiques. Il travaille également en partenariat étroit avec les acteurs socio-économiques. Il a enfin vocation à aller à la rencontre du public et à mobiliser les citoyens autour d'actions en faveur de la biodiversité. Dans la continuité de la politique de l'AFB depuis 2017, il lance en juillet 2020 un quatrième appel à projets « Atlas de la biodiversité communale ».

La Charte PNR priorise l'approfondissement de la connaissance naturaliste sur les Foyers biologiques majeurs dans le but d'en assurer un bon suivi et une bonne gestion.

Le Parc de la Sainte-Baume a déjà accompagné 3 démarches communales : Mazaugues (en phase de préfiguration), La Celle et La Roquebrussanne.

Dans le cadre de cet appel à projet 2020, il propose d'accompagner sept communes sur trois années consécutives afin de renforcer la connaissance des trois « foyers biologiques majeurs » qui ne bénéficie d'aucune mesure de gestion permettant d'approfondir la connaissance naturaliste. Les communes concernées sont : Le Beausset, Le Castellet, Evenos, Pourcieux,

Pourrières et Signes. Dans le cas éventuel de son adhésion au PNR, la bénéficiaire sera le bénéficiaire de cet accompagnement dans la mesure où elle accueille le foyer biologique du Mont Olympe.

Pour réaliser ce projet, le Parc s'associera les compétences naturalistes du Conservatoire d'Espaces Naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur (CEN PACA), de la Ligue de protection des oiseaux de PACA (LPO PACA), du Comité départemental de spéléologie du Var (CDS83, de l'Association Inflovar, de l'office pour la protection des insectes et leur environnement (OPIE Provence-Alpes du sud) et de la Société des Sciences Naturelles et d'Archéologie de Toulon et du Var (SSNATV).

Il est proposé au syndicat mixte, de porter la candidature de l'ABC.

Plan de financement prévisionnel

Nature des dépenses	Montant	Nature des produits	Montant	Taux
Charges de personnel	103,900 €	Subventions	118,000 €	77%
Dont personnel permanent PNR	12,250 €	Dont office pour la biodiversité	107,500 €	70%
Dont personnel non permanent PNR	5,400 €	Dont communes	10,500 €	7%
Dont personnel permanent CEN	42,000 €			
Dont personnel permanent LPO	21,000 €			
Dont Bénévoles	23,250 €			
Sous-traitance (prestataires)	49,000 €	Autofinancement	34,900 €	23%
		Valorisation du temps de		
Accompagnement taxonomique	4,500 €	fonctionnaire	17,650 €	12%
Animation	4,500 €	Contribution volontaire en nature	17,250 €	11%
Edition	40,000 €			
Total	152900 €	Total	152,900 €	100%

Le Comité Syndical, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- De déposer une demande de financement au titre de l'appel à manifestation d'intérêt « ABC » de l'Office français pour la biodiversité ;
- D'autoriser le Président :
 - à solliciter l'octroi d'une subvention auprès de l'Office français pour la biodiversité ;
 - à signer les mandats d'engagement conformément aux montants visés ci-dessus auxquels il convient de retrancher les contributions en nature avec les partenaires associatifs du projet ;
 - à entreprendre les démarches de demande de financement pour cette mission et à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Président

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'Parc régional de la Sainte-Baume' at the top and 'syndicat mixte' at the bottom, with a central emblem.

Michel GROS